

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 janvier 2019  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante-treizième session**  
Point 38 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quatorzième année**

**Lettres identiques datées du 10 janvier 2019, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par la Représentante permanente du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'appelle votre attention sur ce qui suit :

Le Liban tient à vous informer de l'évolution inquiétante et dangereuse survenue ces dernières heures le long de sa frontière sud. Israël a de nouveau violé la souveraineté du Liban en poursuivant la construction d'un mur et d'autres ouvrages sur son sol, en des points litigieux de la Ligne bleue, près du kibboutz dit Misgav Am.

Le Liban condamne fermement cette nouvelle agression israélienne, qu'il considère comme une violation flagrante de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité. Au vu de la gravité de la situation, le Haut Conseil de la défense, convoqué de toute urgence sous la présidence du Président de la République et du Chef du Gouvernement, a dénoncé clairement et résolument cette nouvelle transgression.

Le Liban se déclare à nouveau déterminé à défendre chaque pouce de son territoire et de son espace maritime et à poursuivre la voie des négociations pour résoudre les litiges frontaliers actuels au moyen du mécanisme tripartite. Il demande au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en la matière pour garantir le respect total et inconditionnel par Israël de la souveraineté du Liban et de sa résolution [1701 \(2006\)](#) et de mettre immédiatement un terme à cette violation. Il prie instamment la Force intérimaire des Nations Unies au Liban de jouer pleinement de son rôle, dans le cadre de son mandat, pour garantir la sécurité à la frontière.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Amal **Mudallali**

